

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE 2030



2016

LE SCOT EN MARCHÉ

RAPPORT
D'ACTIVITÉS





Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CEEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).

2016, le Scot passé au crible !

La trajectoire prise par notre territoire depuis 2010 apparaît conforme aux orientations inscrites dans le projet du Scot de l'agglomération lyonnaise : telle est la conclusion encourageante apportée par l'évaluation réglementaire de notre document en 2016, six années après son approbation.

Ces résultats sont le témoignage de la cohérence des ambitions que nous portons collectivement en matière de développement économique, d'accueil résidentiel, de solidarité territoriale et de protection de l'environnement. Ils sont aussi le reflet de la constance des actions menées par les élu(e)s et les partenaires de notre agglomération en tant que repreneurs des orientations du Scot.

Ce « point d'étape » désormais validé, le parcours de la mise en œuvre se poursuit en 2017, année qui verra se concrétiser deux documents-cadres, qui feront écho, à leur niveau, au projet d'agglomération inscrit dans le Scot : le PLU-H de la Métropole de Lyon qui couvre une bonne partie des communes du SEPAL et le Plan de déplacements urbains du SYTRAL.

Sur la scène de l'aire métropolitaine, l'année 2017 verra s'engager un dialogue très attendu entre les porteurs de la démarche Inter-Scot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes autour du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET). Une concertation à cette échelle nous semble indispensable.

Bonne lecture,

Jean-Yves SECHERESSE

1^{er} Vice-Président du SEPAL

ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

2016, le Scot, 6 ans après !

L'année 2016 a été l'occasion de mener une analyse des résultats de l'application du Scot 6 ans après son approbation. Cette évaluation, alimentée par la mise à jour des indicateurs de suivi du Scot, a permis au SEPAL de rendre compte des dynamiques à l'œuvre sur l'agglomération lyonnaise depuis 2010.



POURQUOI ÉVALUER LE SCOT ?

Obligation légale, les Scot doivent faire l'objet d'une analyse des résultats de leur application 6 ans après leur approbation. Cette évaluation peut apparaître précoce au regard de la relative jeunesse du Scot de l'agglomération lyonnaise, d'autant que les PLU des communes du territoire n'ont pas tous été mis en compatibilité avec le Scot. Pour autant, ce premier bilan permet de vérifier si les grandes lignes directrices définies au sein de ce document suivent bien la trajectoire souhaitée : objectifs d'accueil de population, production de logements, pratiques de mobilité, préservation des espaces naturels et agricoles... Par ailleurs, ce sont également toutes les actions entreprises par le SEPAL dans le cadre de la mise en œuvre du Scot qui sont évaluées ainsi que l'activité menée par les partenaires « repreneurs » du Scot : collectivités, chambres consulaires, services de l'État, opérateurs...

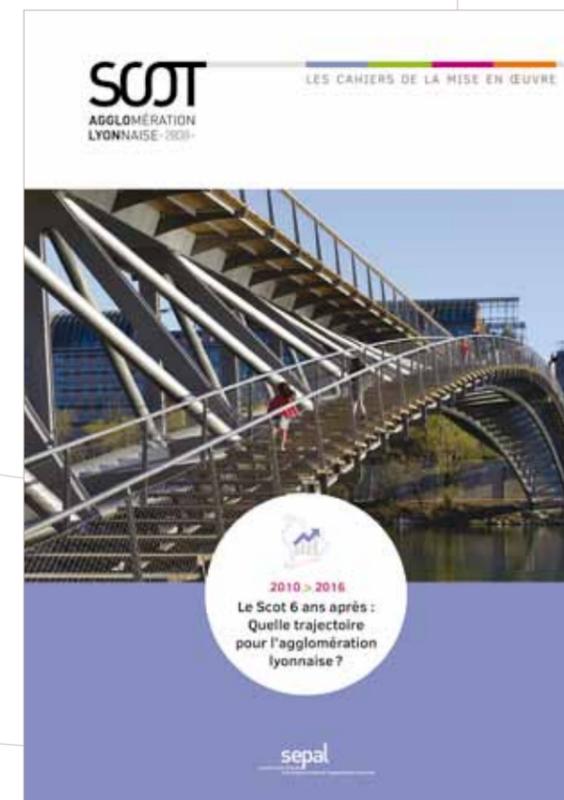
LES ORIENTATIONS DU SCOT PROLONGÉES POUR LES 6 PROCHAINES ANNÉES

L'observation a porté sur les 5 grands thèmes d'aménagement et d'urbanisme qui structurent le Scot : économie, habitat, environnement, armature verte et déplacements. Elle se fonde notamment sur les 51 indicateurs qui composent le tableau de bord de suivi et d'évaluation réalisé en 2011.

Au-delà des aspects simplement quantitatifs, il est apparu indispensable de porter un regard sur des aspects plus qualitatifs, notamment sur :

- la manière dont ce projet a été « repris » depuis 2010 par les nombreux partenaires du SEPAL ;
- l'impact que ce projet a eu en 6 ans sur les « territoires de projet » identifiés dans le Scot comme lieux à forts enjeux ;
- le rôle que joue l'agglomération lyonnaise dans les dynamiques à l'œuvre au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Les résultats de cette analyse ont ainsi montré que les politiques publiques mises en œuvre depuis 2010 sur l'agglomération lyonnaise suivent globalement les objectifs inscrits dans le Scot, voire les dépassent sur certains aspects (production de logements, accueil de population, emplois,...), et que certaines d'entre elles nécessitent un temps plus long pour s'assurer de leur réalisation (multipolarité, desserte multimodale des zones logistiques,...). **C'est pourquoi les élus du SEPAL ont décidé, lors du Conseil Syndical du 30 novembre 2016, de maintenir en vigueur les orientations du Scot de l'agglomération lyonnaise telles qu'elles ont été approuvées le 16 décembre 2010.**



LES CHIFFRES CLÉS DE LA TRAJECTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Des adaptations apportées au Scot

Le SEPAL a finalisé en 2016 le projet de modification du Scot visant à prendre en compte la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), les documents « supra-Scot » s'imposant à lui et à intégrer deux nouvelles communes.

POURQUOI MODIFIER LE SCOT ?

- Rendre les dispositions du Scot conformes à la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 sur trois grandes thématiques : la modération de la consommation d'espace, la préservation de la biodiversité et le développement du numérique.
- Rendre les dispositions du Scot compatibles avec les nouveaux documents de rang supérieur :
 - le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE - 2013) qui a défini des continuités écologiques de niveau régional à préserver ;
 - la Directive territoriale d'aménagement (DTA) modifiée en 2015, qui fixe les conditions de développement démographique et économique de la Plaine Saint Exupéry et prévoit les équipements d'intermodalité nécessaires au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.
 - le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) « Rhône-Méditerranée » adoptés en 2015.
- Intégrer deux nouvelles communes au Scot - Lissieu et Quincieux - du fait de leur rattachement récent à la Métropole de Lyon.
- Préciser le volet commercial du Scot au regard des possibilités laissées par le code de l'urbanisme.

QUELS CHANGEMENTS CONCRETS POUR LE SCOT ?

Le Scot opposable ayant largement anticipé les évolutions du Code de l'urbanisme issues de la loi ENE, la modification n'apporte pas d'inflexion majeure aux principes et partis d'aménagement retenus en 2010.

Plusieurs parties du DOO (ex-DOG) ont néanmoins fait l'objet de compléments et de modifications, visant à préciser les volets thématiques :

- Principes d'aménagement : objectifs chiffrés de consommation d'espace.
- Développement économique : orientations sur l'aménagement numérique, précisions sur l'urbanisme commercial, prise en compte de la DTA modifiée sur Saint Exupéry.
- Développement résidentiel : plafond démographique pour les communes soumises au PEB de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.
- Environnement : prise en compte du SDAGE, du PGRI et du SRCE (nouvelles coupures vertes).



LES ÉTAPES DE LA MODIFICATION

2015-2016

Élaboration du projet de modification
Présentation en Conseil Syndical le 7 octobre 2016

AUTOMNE 2016

Consultation
Notification du dossier aux collectivités et Personnes Publiques Associées

FÉVRIER-MARS 2017

Enquête publique
Mise au point du dossier

PRINTEMPS 2017

Approbation par le Conseil Syndical

2017 Perspectives

Le SEPAL s'est fixé trois priorités principales :

- la sollicitation du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon pour disposer d'une approche qualitative sur le « ressenti » des évolutions sur l'agglomération lyonnaise depuis 2010 et les sujets d'avenir ;
- la communication sur l'évaluation du Scot auprès des personnes publiques associées et du grand public ;
- la finalisation de la modification du Scot de l'agglomération lyonnaise avec une approbation prévue au printemps 2017.



PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Un suivi permanent des orientations du Scot à toutes les échelles

En 2016, le SEPAL a été sollicité à de nombreuses occasions par ses partenaires pour traduire localement les orientations du Scot : que ce soit dans les PLU, le PDU, les PLH ou les projets commerciaux.



RÉVISION DES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX

Le SEPAL est associé aux nombreuses procédures menées localement lui permettant de faire valoir les orientations du Scot dans le respect du principe de compatibilité. Ainsi en 2016, le SEPAL a accompagné 9 communes dans le cadre de la révision ou de la modification de leurs PLU ou documents d'urbanisme. Il a également participé à l'élaboration de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de l'aire métropolitaine lyonnaise 2017-2021.

Colombier-Saugnieu a finalisé la révision de son PLU en intégrant les orientations du Scot sur le site stratégique de la plateforme aéroportuaire de Lyon Saint Exupéry.



LE SEPAL : UN ACTEUR MAJEUR DANS LES CHOIX D'URBANISME COMMERCIAL

Depuis 2015, le SEPAL siège à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Rhône et émet des avis sur les projets commerciaux créant plus de 1000 m² de surfaces de vente. En 2016, il s'est ainsi prononcé sur 9 projets localisés à Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Givors, Lyon, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Priest et Vaulx-en-Velin.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon a mis en révision son Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) qui permet de traduire localement les orientations commerciales du Scot. Le SEPAL a été largement associé à ce travail, approuvé en mars 2017 et qui s'appliquera à horizon 2020.

50 À 80 000 M²

c'est le potentiel de nouvelles surfaces commerciales définis dans le SDUC 2017-2020.



Projet d'extension de l'ensemble commercial Galeries Lafayette - Monoprix à Bron
© GRANDS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE ET GL IMMO BRON

LE PROJET DE PDU 2017-2030

Depuis 2015, le SEPAL est étroitement associé à la révision du Plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise portée par le SYTRAL.

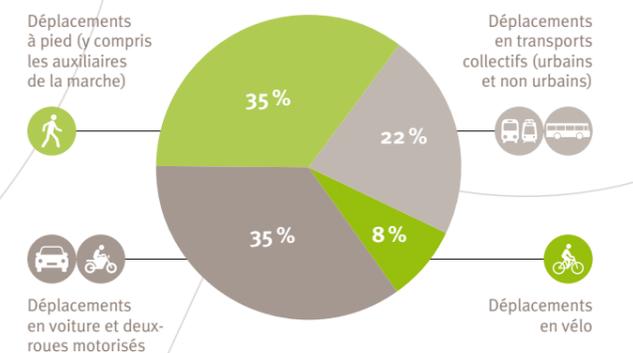
- Le diagnostic du PDU a fait ressortir des éléments forts qui ont conduit à identifier quatre enjeux majeurs pour la politique de déplacements de l'agglomération :
 - le cadre de vie et de santé publique ;
 - l'équité et la cohésion sociale ;
 - un système de mobilité pensé pour l'utilisateur et l'habitant ;
 - un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive.
- Pour atteindre l'ensemble de ses objectifs, le PDU a fait le choix de structurer son plan d'action dans le cadre d'une stratégie fondée sur 8 axes :
 - une mobilité sans couture ;
 - un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs ;
 - des transports collectifs performants et attractifs ;
 - une mobilité automobile régulée et raisonnée ;
 - le changement de comportement ;
 - l'accès à la mobilité pour tous et dans les territoires les plus vulnérables ;
 - des transports de marchandises intégrés ;
 - une gouvernance et des financements adaptés.

L'approbation du PDU est prévue sur le 2^e semestre 2017.

La station rénovée de la Part-Dieu



PDU 2017-2030 : UN OBJECTIF AMBITIEUX DE RÉPARTITION MODALE POUR 2030





PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Un suivi permanent des orientations du Scot et la production de connaissance

En 2016, le SEPAL s'est donné les moyens d'améliorer la compréhension de phénomènes à l'œuvre telles que la densification et l'évolution du tissu artisanal. Le partenariat mis en place avec l'Université Lyon 2, il y a quelques années, s'inscrit aujourd'hui dans un travail de fond et de continuité qui permet d'apporter un éclairage scientifique aux réflexions.

ÉTUDE SUR L'ÉVOLUTION DU TISSU ARTISANAL SUR LE TERRITOIRE DU SEPAL

En 2016, le SEPAL a commandité une étude sur l'évolution du tissu artisanal à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il s'agissait d'évaluer l'effectivité des orientations du Scot visant notamment au maintien et au développement des activités artisanales dans les tissus urbains. Cette étude, présentée par la CMA aux membres du bureau du SEPAL lors de deux sessions, a permis de :

- mieux connaître la place tenue par les entreprises artisanales sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en comparant ces données aux territoires voisins de l'inter-Scot ;
- connaître le profil artisanal des bassins de vie du Scot de l'agglomération lyonnaise ;
- quantifier les évolutions du tissu artisanal depuis 2005.



UNE SECONDE APPROCHE UNIVERSITAIRE SUR LE VÉCU DE LA DENSIFICATION

Pour la deuxième année consécutive, le SEPAL a confié en 2016 à des étudiants de l'université Lyon 2 le soin d'observer la manière dont les habitants de communes périurbaines de l'agglomération lyonnaise vivent la densification de leur environnement urbain. Quatre nouveaux terrains ont été approfondis (Caluire et Cuire, Craponne, Meyzieu, St Symphorien d'Ozon). Un travail a été mené pour analyser comment les habitants pratiquaient les espaces communs (cours, jardins, espaces collectifs).



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE SEPAL

Après 5 ans d'existence, le SEPAL s'est doté d'un nouveau site internet, véritable plateforme d'informations qui permet de valoriser les orientations du Scot tout en favorisant l'accès aux documents du Scot et à toutes les productions associées. La restructuration complète du site a permis de s'adapter aux nouvelles attentes du web et aux nouveaux usages (tablettes, smartphones). C'est un site aujourd'hui plus clair et plus lisible pour les professionnels comme pour le grand public.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE 2016

- La densification n'est ni un moteur ni un frein au « vivre ensemble ». Elle est une variable parmi d'autres de l'expérience du lieu de vie. Le vivre ensemble semble davantage passer par l'engagement habitant à construire son territoire de vie.
- La densification interroge la manière d'habiter un territoire. L'habiter, décrit comme « user », « pratiquer », « ressentir » et « partager » peut être une clef d'évaluation des aménagements futurs.
- La densification modifie l'espace et les pratiques, crée des « frottements » (proximité, cohabitation, mélange). La mise en œuvre de la densité doit donc passer par une réflexion sur le bâti mais aussi sur l'espace public, espace du mélange et du vivre ensemble.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles sur le site internet du SEPAL (rubrique « Actualités »).

2017 Perspectives

En se fixant comme objectif premier de porter les orientations du Scot auprès des collectivités pour les rendre plus opérationnelles, le SEPAL se donne les priorités suivantes pour 2017 :

- l'accompagnement des porteurs de projets dans la finalisation de leurs documents devant se mettre en compatibilité avec le Scot, et notamment le PLU-H de la Métropole de Lyon qui représente la majeure partie du territoire du SEPAL ;
- la mise à jour des cartographies du bruit sur l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise, en partenariat avec Acoucité ;
- la valorisation et la diffusion des résultats de l'étude de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur l'évolution du tissu artisanal ;
- la poursuite du travail avec l'université Lyon 2 sur le vécu de la « nature » par les habitants de la périphérie de l'agglomération lyonnaise.

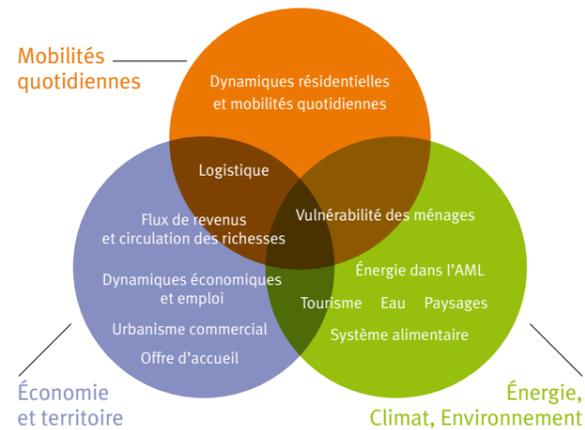
Plein feu sur les enjeux métropolitains

La feuille de route de l'inter-Scot étant désormais fixée à horizon 2020, le SEPAL poursuit son engagement au sein de cette démarche pour mettre en avant les interdépendances territoriales au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.



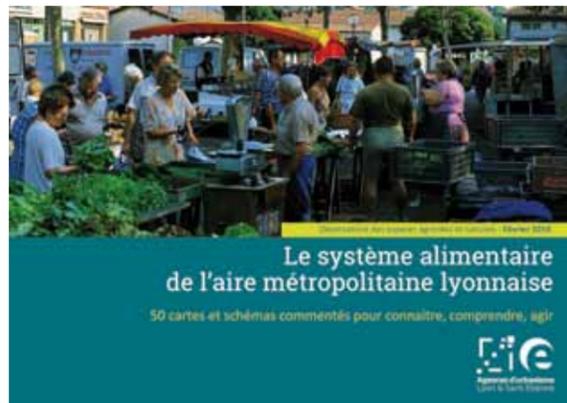
LES CHANTIERS DE LA DÉMARCHE INTER-SCOT

Le programme de travail 2016-2020 de l'inter-Scot est guidé par les trois grandes préoccupations des habitants du territoire: les mobilités quotidiennes, les interactions économie/territoire et la problématique de l'adaptation au changement climatique (transition énergétique). Celles-ci font l'objet de veilles ou de travaux partenariaux ciblées comme la vulnérabilité énergétique des ménages, la transition énergétique, l'alimentation, les paysages les dynamiques résidentielles et migrations pendulaires, l'urbanisme commercial, l'eau, ou encore la logistique. En 2016, le SEPAL s'est impliqué dans la plupart des groupes projets, et plus particulièrement dans ceux sur l'énergie, la précarité énergétique, ou encore l'alimentation.



2017 Perspectives

Le SEPAL poursuivra son implication dans les groupes projets thématiques de l'inter-Scot, mais il sera également associé à l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) pour lequel il entend élaborer une contribution avec les autres Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise.



LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE L'AIRES MÉTROPOLITAINE LYONNAISE

L'Observatoire des espaces naturels et agricoles a réalisé en 2016 une étude sur le « système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise ».

Ce travail alimentera les travaux de l'inter-Scot sur les interactions entre les territoires urbains et ruraux, les orientations communes en matière de préservation du foncier agricole ou d'implantations commerciales, etc. ; mais aussi, les travaux de préfiguration d'une stratégie alimentaire à l'échelle de l'agglomération lyonnaise dans la poursuite de la démarche PSADER-PENAP 2010-2016.

783 000 HECTARES
sont nécessaires pour **nourrir la population** de l'aire métropolitaine lyonnaise, soit environ 2 500 m² par habitant.

Une implication forte à l'échelle régionale et nationale

De par sa participation active auprès de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le SEPAL co-anime et est associé à de nombreuses réflexions à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le territoire national.



UN ENGAGEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le SEPAL siège au Conseil d'administration et au Comité technique de la Fédération Nationale des Scot (FNS) et contribue ainsi aux prises de décision de la Fédération.

Il co-anime également le Club Energie-Climat de la FNS qui s'est réuni à Paris à trois reprises: en mars, juin et octobre 2016.

UN RÔLE D'ANIMATEUR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En tant que référent régional de la FNS, le SEPAL est chargé depuis 2014 de l'animation du réseau des Scot à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il a organisé en partenariat avec le CNFPT une rencontre régionale des Scot, le 24 mai 2016 à Clermont-Ferrand, sur le thème « SRADDET, SCOT et PLUI: le nouveau mécano ». Avec l'intervention d'un avocat spécialisé et plusieurs témoignages de Scot, cette rencontre a permis aux participants de mieux comprendre et de discuter du nouveau cadre réglementaire de la planification et des modalités d'organisation de la gouvernance de cette planification entre les différents niveaux de collectivités.

2017 Perspectives

Le SEPAL poursuivra son implication:

- au Conseil d'administration et au Comité technique de la FNS,
- dans l'animation du Club Energie-Climat de la FNS,
- dans l'organisation et l'animation de deux rencontres régionales des Scot (à Grenoble et à Lyon);

Il aura également en charge, pour le compte de la FNS, le suivi et l'animation de sa seconde étude intitulée « Scot et urbanisme commercial ».

DEMAIN LES SCOT ?

2016 a été une année particulière pour la FNS, puisqu'elle a lancé sa première « recherche-action » intitulée « Scot et territoires. Quels acquis? Quelles perspectives? ». Celle-ci a mobilisé les partenaires de l'inter-Scot lors d'une audition organisée au SEPAL le 8 janvier 2016 à l'initiative du groupement « Pacte-Acadie » retenu pour la réalisation de l'étude, et a été présentée lors des Rencontres nationales des Scot des 9 et 10 juin 2016 à Nevers.

Lors de ces 11^e Rencontres nationales, le SEPAL a participé à une table ronde sur « le (Re) nouveau Scot: vu par les partenaires des Scot ». Il a notamment précisé que les Scot devront davantage discuter avec des opérateurs qui ne figurent pas habituellement dans leur spectre. En effet, en urbanisme, la majorité des opérations est le fait du privé. Il apparaît donc inconcevable de se passer de ces acteurs.

SCoT et territoires
Quels acquis ?
Quelles perspectives ?

Recherche-action lancée par la Fédération des SCoT

Rapport final
3 mai 2016

Fédération Nationale des SCoT

Pacte acadie

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le SEPAL, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2016

BILAN BUDGÉTAIRE

927415€ ^{12%} ↗

soit une hausse des dépenses de 12% par rapport à l'année 2015,



903945€ ⚙️

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
(dont 325 000€ de subvention à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise),

23470€ ≡

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL

Emmanuel GIRAUD,
Directeur

Laurine COLIN,
Chargée de mission

Jérémie TOURTIER,
Chargé de mission

Laetitia CAPLIER,
Assistante

Nicolas PECH,
Chargé de mission en CDD

IMPLICATION DES ÉLUS



9 bureaux,

dont un délocalisé à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry



3 Conseils Syndicaux



MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ÉTUDES

- **ADAGE Environnement**
Bureau d'étude pour accompagner le SEPAL sur le volet environnemental de la modification du Scot
- **Université Lyon 2 – IUL**
Mission d'étude sur le thème de la densification perçue par les habitants
- **CINCO**
Cabinet spécialisé pour accompagner le SEPAL dans sa communication
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône**
Convention d'étude portant sur l'analyse des mutations des implantations artisanales sur le territoire du SEPAL et ses bassins de vie
- **Cabinet Soler Couteaux/Llorens**
Cabinet d'avocat pour accompagner le SEPAL dans la bonne mise en forme de la procédure de modification du Scot

LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du SEPAL et de 14 membres élus.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

MÉTROPOLE DE LYON

Anne BRUGNERA
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire de Lyon

Pascal CHARMOT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Luc DA PASSANO
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Maire d'Irigny

Valérie GLATARD
Conseillère à la Métropole de Lyon
Maire de Neuville sur Saône

Stéphane GOMEZ
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Vaulx-en-Velin

Jean-Michel LONGUEVAL
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Bron

Catherine PANASSIER
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire du 3^e Arrondissement

Gaël PETIT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Caluire-et-Cuire

Yolande PEYTAVIN
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire de Vénissieux

Clotilde POUZERGUE
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire d'Oullins

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Patrice BERTRAND
Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
Adjoint au Maire de Communay

LE BUREAU



Gérard COLLOMB
Président du SEPAL
Président de la Métropole de Lyon
Sénateur-Maire de Lyon



Michel FORISSIER
2^e Vice-président
Conseiller à la Métropole de Lyon
Sénateur-Maire de Meyzieu



Michèle VULLIEN
4^e Vice-présidente
Vice-Présidente à la Métropole de Lyon
Maire de Dardilly



Bruno CHARLES
7^e Vice-président
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 7



Denis BOUSSON
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de St-Didier-au-Mont-d'Or



Jean-Pierre JOURDAIN
Vice-président de la CCEL
Maire de St-Bonnet-de-Mure



Gilbert MARBOEUF
Vice-président de la CCEL
Maire de Pusignan



Ronald SANNINO
Conseiller à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 9



Jean-Yves SÉCHERESSE
1^{er} Vice-président
Président délégué
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Lyon



Paul VIDAL
3^e Vice-président
Président de la CCEL
Maire de Toussieu



José RODRIGUEZ
5^e Vice-président
Vice-président de la CCPO
Maire de Simandres



Sylvie CARRE
Représentante de la CCPO
Adjointe au Maire de St-Symphorien-d'Ozon



Richard LLUNG
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Villeurbanne



Robert RIVOIRE
Conseiller Communautaire de la CCPO
Adjoint au Maire de Chaponnay



Daniel VALÉRO
Vice-président de la CCEL
Maire de Genas

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE 2030



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
www.scot-agglolyon.fr